



[www.genfit.com](http://www.genfit.com)

## GENFIT : SIGNATURE D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE RESERVE DE 2M€

**Lille (France), Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis), le 3 Aout 2012** – GENFIT (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de médicaments qui intervient sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement des maladies cardiométaboliques et des désordres associés, annonce aujourd'hui la signature d'un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de 2.000.000 euros en application des 26èmes et 27èmes résolutions de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 26 Juin 2012.

En application de ces résolutions, l'émission des obligations convertibles en actions a été réservée à YA Global Master SPV Ltd (« l'Obligataire »), fonds géré par la société de gestion alternative Yorkville Advisors LLC.

La rémunération de l'Obligataire, égale à 5% du montant de l'emprunt, sera payée en actions ordinaires de la Société à un prix par action, conformément aux délégations consenties par l'Assemblée, de 95% du plus bas des cours moyens pondérés des volumes de l'action GENFIT considérant les cinq séances boursières ayant précédé la décision d'émission des obligations intervenue le 26 Juillet 2012. Ce faisant, 62.656 actions nouvelles immédiatement assimilables aux anciennes ont été souscrites par l'Obligataire par compensation de cette commission d'engagement, portant à 15.148.321 le nombre d'actions composant le Capital Social de la Société. En revanche, sauf défaut, l'emprunt obligataire ne produira pas d'intérêt, y compris en cas de remboursement de l'emprunt en numéraire.

Les 200 Obligations convertibles en actions émises au pair dans le cadre de cet emprunt, c'est-à-dire pour un prix de souscription égal à leur valeur nominale, soit 10.000 euros chacune, ne seront pas admises aux négociations sur un marché organisé et seront incessibles, sauf à une filiale de l'Obligataire.

Elles seront convertibles en actions selon la formule de parité suivante :

$$N = V_n / P$$

Avec :

- « N » : nombre d'actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq centimes d'euros (0.25 €)
- « V<sub>n</sub> » : Valeur nominale des obligations
- « P » : 95% (quatre-vingt quinze pour cent) du plus bas des cours moyens cotés pondérés des volumes de l'action GENFIT sur la période de cinq jours de bourse consécutifs s'achevant le jour de bourse précédent la notification de la conversion par l'Obligataire.

Les obligations sont convertibles en actions à tout moment à l'initiative de l'Obligataire dans la limite d'un montant maximum de 500 000 € par période de 30 jours consécutifs. Au cours actuel du titre, cette faculté de conversion par période de 30 jours glissants, correspondrait à la création d'environ 320.000 actions nouvelles. Toujours au cours actuel, la conversion de la totalité des obligations conduirait quant à elle à la création d'environ 1,3 million d'actions nouvelles au maximum.

Les obligations qui ne seraient pas converties en actions au plus tard à l'issue d'une période six mois à compter de leur émission seraient remboursées par la Société en numéraire, à leur valeur nominale.

Le temps de cet emprunt obligataire, GENFIT et l'Obligataire ont convenu de la suspension du Standby Equity Distribution Agreement (SEDA) les unissant (voir communiqué de la Société du 24 Août 2011) sur la base duquel la Société avait engagé un programme d'augmentation de capital par exercice d'options en février 2012 (voir communiqué de la Société du 22 février 2012).

**Commentant cette annonce, Jean-François Mouney, Président du Directoire de GENFIT a déclaré :** « *Comme le SEDA, dont la mise en œuvre est rendue techniquement difficile par les conditions de marché actuelles, cet accord permet à GENFIT de conforter sa position de trésorerie sans être trop dilutif pour nos actionnaires historiques. Il permet en outre d'accroître les moyens financiers à la disposition de GENFIT, afin, le cas échéant, de poursuivre plus avant encore nos programmes de R&D les plus avancés pour en maximiser la valeur avant cession de leurs droits d'exploitation à un laboratoire pharmaceutique.* »

**À propos de GENFIT :**

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques aux besoins considérables, liés principalement aux désordres cardiométaboliques (pré-diabète/diabète, athérosclérose, dyslipidémies, maladies inflammatoires...). A travers un ensemble d'approches complémentaires orientées sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement, et avec des programmes menés en propre ou en partenariat avec les industriels de la pharmacie parmi lesquels Sanofi, GENFIT s'attaque à ces enjeux de santé publique et cherche à répondre efficacement à ces besoins médicaux largement insatisfaits. GENFIT dispose d'un portefeuille de candidats médicaments présents à différents stades d'avancement dont le GFT505, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est actuellement en Phase II. Installée à Lille et Cambridge (USA), l'entreprise compte une centaine de collaborateurs. GENFIT est une société cotée sur le marché Alternext by Euronext™ Paris (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111).

[www.genfit.com](http://www.genfit.com)

**Contacts:**

**GENFIT**

Jean-François Mouney – Président du Directoire  
+33 (0)3 2016 4000

**MILESTONES – Press Relations**

Bruno Arabian  
+33 (0)1 75 44 87 40 / +33 (0)6 87 88 47 26 – [barabian@milestones.fr](mailto:barabian@milestones.fr)